

FAUTE DISQUALIFIANTE AVEC RAPPORT

QUI NOTIFIE L'INCIDENT ?	LE PREMIER ARBITRE
SUR QUOI ?	Une faute disqualifiante est toute action antisportive flagrante d'un joueur ou d'un membre du banc d'équipe qui amène à l'établissement d'un rapport.
QUAND ?	Après la rencontre et ce dans le vestiaire des arbitres, effectuer les formalités administratives de fin de rencontre
PROCEDURE	<p>Le PREMIER ARBITRE doit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Remplir au verso, le nom du joueur, le N° de licence, entourer l'équipe concernée et la nature de la faute avec rapport 2. Au verso rayer les mentions inutiles (ici FT et FD sans rapport). 3. Préciser succinctement le motif. 4. Faire signer les capitaines en titre de chacune des équipes. 5. Faire signer l'aide arbitre. 6. Signer lui-même. <p>Si refus signature de l'un des capitaines : ⇒ le noter sur la feuille.</p> <p>Le RAPPORT (<i>utiliser l'imprimé prévu à cet effet</i>)</p> <p>Un rapport détaillé doit être adressé au Directeur sportif (Commission Basket) dans les 24 heures par l'arbitre.</p> <p>Stéphane Binot, Directeur Sportif - Commission Basket : 653 cours de la libération – Creps de Bordeaux – aquitaine – 33400 TALENCE Tél. 06.27.87.55.23 – email : s.binot@handisport.org</p>